



Avis de Course

Régates de « **Coupe des 2 Phares – Trophée Patrick Schnepf** »

Dates : 20-24 juillet 2022

Zone : **Atlantique Bretagne Sud, Pertuis Charentais**

Organisateur : **Yacht Club Classique**

Grade : 5A

Préambule :

- La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).
- La mention [DP] dans une règle de l'Avis de Course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans les *Règles de Course à la Voile (RCV)* ;
- 1.2 La partie B section II du *Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM)* quand il remplace les RCV du chapitre 2, ou quand un concurrent rencontre un navire qui n'est pas en course ;
- 1.3 **Les réglementations régissant le trafic maritime notamment à l'approche des ports ;**
- 1.4 Les règlements fédéraux FFVoile ;
- 1.5 Le Règlement CCMA et les règles de la Jauge Classique JCH.
- 1.6 [DP] La Charte d'éthique du YCC ;
- 1.7 **Les départs** seront donnés en application de la règle 26 des RCV avec comme signal préparatoire uniquement le pavillon Z. La **règle 30.2** sera appliquée.
- 1.8 **La règle 29.1** est modifiée comme suit :
Pour des raisons de sécurité, un bateau OCS ne pourra pas revenir prendre son départ, il n'y aura pas de rappel individuel.
- 1.9 [DP] **Règle 20** quand elle s'applique : un bateau doit indiquer à la VHF en s'identifiant son besoin de place pour virer ou sa réponse sur le canal de course ;
- 1.10 [DP] **Règle 61, un bateau « A » réclamant contre un bateau « B »**, doit aussi le faire à la VHF sur le canal de course en annonçant 2 fois « bateau A Proteste contre bateau B », le bateau B doit accuser réception du message sur le canal de course. Ceci amende la règle 61.1.
- 1.11 [DP] Les participants sont tenus de garder en marche pendant toute l'épreuve les 2 téléphones déclarés à l'inscription ainsi que la VHF et le transpondeur AIS du bateau.



2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles le jour de confirmation des inscriptions à 16h00.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électroniques sur le site du YCC le jour de confirmation des inscriptions.
- 2.4 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par annonce du comité de course sur le canal **VHF** de course.

3 COMMUNICATION

- 3.1 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 3.2 [DP] Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et communiquer avec les concurrents sur le canal VHF de course qui sera donné au briefing. Les concurrents doivent veiller ce canal VHF pour recevoir, si besoin, les instructions du comité de course ;

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux **Yachts Classiques Classes 1, 2, 3** du CCMA ayant un certificat valide de la « Jauge Classique - Classic Handicap »(JCH), ainsi qu'aux bateaux participants à la Classic Channel Regatta 2022..
- 4.2 Les bateaux devront être en règle avec leur autorité nationale, armés pour une navigation semi-hauturière avec radeau et équipés d'une **VHF fixe de 25W et transpondeur AIS** maintenus en fonctionnement pendant toute l'épreuve.
- 4.3 Sont admis les bateaux accompagnateurs en règle avec leur autorité nationale, armés pour la navigation envisagée et équipés d'une VHF fixe de 25W maintenue en fonctionnement pendant toute l'épreuve. . Ils doivent se tenir à l'écart des bateaux en course.
- 4.4 **DOCUMENTS** exigés à l'inscription :
 - 4.4.1 Pour l'équipage régatant :
 - a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une licence Club FFVoile :
 - Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition ;
 - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition de moins d'un an.
 - b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :
 - Un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing ;
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros ;
 - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
 - c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.
 - d) le numéro de téléphone portable d'au moins 2 membres de l'équipage.
 - 4.4.2 Pour le bateau régatant :
 - Le certificat de jauge sera celui disponible et valide sur le site de la jauge JCH le jour de la confirmation des inscriptions.



4.4.3 Pour le bateau accompagnateur :

- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros ;

4.5 Les bateaux admissibles s'inscriront en ligne sur le site web du YCC

<http://www.yachtclubclassique.com/> , **avant le 15 juin 2022 en fournissant toutes les informations demandées.** Les documents exigés à la confirmation de l'inscription peuvent être envoyés en format PDF par courrier électronique au secrétariat du YCC.

4.6 Pour être considéré comme **inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.**

4.7 Pour des questions de logistique, places de port et repas, les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription tardive.

5 DROITS A PAYER

Les droits requis devant être réglés à l'inscription en ligne sont les suivants :

Pour le bateau	Tarif	Tarif préférentiel membres du YCC	Tarif « Early Birds » membres du YCC inscrits avant le 1er juin 2022
Coupe des 2 Phares	200€	150€	120€

Ce tarif comprend la place au port de :

- La Rochelle du jour d'arrivée au 30 juillet 2022

Autres frais : Prestations à terre (sauf si restriction Covid-19)	Tarif par personne inscrite après le 15 juin et <u>avant</u> le 12 juillet 2022	Tarif réduit par personne inscrite avant le 15 juin 2022
Par personne (YCC et autres)	40€	35€

Les prestations à terre comprennent :

- Pot de bienvenue le jour de confirmation des inscriptions ;
- Repas des équipages et accompagnateurs à la remise des prix à l'arrivée.

6 PUBLICITÉ

[NP] [DP] Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice, si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.



7 PROGRAMME

7.1 Confirmation des inscriptions et briefing :

Date		Heure début	Heure fin
Mardi 19 juillet 2022 Lieu : Capitainerie du port de Camaret	Confirmation des inscriptions (1 personne par bateau)	15h30	17h30
	Briefing des skippers (1 personne par bateau)	18h00	18h30

7.2 Jauge et contrôles (Comité Technique) :

Date	Lieu	Heure début	Heure fin
19 juillet 2022	Camaret, contrôles aléatoires	15:00	18:00

7.3 Jours de course

Mercredi 20 juillet 2022 : Camaret – La Rochelle

- Mise à disposition du Comité de Course à **10h00** en Rade de Camaret ;
- 1 course semi-hauturière ;
- Fermeture de la ligne d'arrivée le **23 juillet 2022 à 18h00** ;
- Amarrage à La Rochelle au bassin des Chalutiers ou aux Minimes en attente.

Dimanche 24 juillet 2022

- Parade des bateaux à partir de 15h de la Tourelle Richelieu au Vieux Port ;
- Proclamation des résultats : à partir de **17h** à la maison du YCC. Repas des équipages et animations.

8 LE PARCOURS

Le parcours est du type **semi-hauturier décrit en Annexe Parcours**. Il pourra être amendé par les instructions de course, au briefing ou par le comité de course par annonce à la VHF.

Les concurrents doivent respecter le balisage cardinal et latéral ainsi que les zones d'exclusion que sont les fermes aquacoles, champs d'éoliennes, etc, zones qui doivent être considérées comme des obstacles.

9 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est applicable (2 tours).

10 CLASSEMENT

10.1 Une (1) course doit être validée pour valider la compétition.

10.2 Le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

10.3 Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait en temps sur distance avec les coefficients Ftc de la JCH publiés sur le site <http://www.jch-online.org> à la date de confirmation des inscriptions.

10.4 Cette épreuve compte pour le classement CCMA,

10.5 Le parcours Camaret – La Rochelle est à coefficient 4.



11 BATEAU ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par le guidon du YCC arboré dans le pataras.

12 PLACE AU PORT

[NP] [DP] Chaque concurrent organisera ses entrées et sorties des ports et réglera sa place au port au-delà des nuits comprises dans le tarif d'inscription directement à la capitainerie du port concerné.

13 LIMITATION DE SORTIE D'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas sortir de l'eau pendant l'épreuve sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

14 SÉCURITÉ et COMMUNICATIONS RADIO

14.1 Le comité de course procédera avant le premier départ du jour à un appel VHF individuel des bateaux. Les concurrents devront répondre en confirmant le nombre d'équipiers à bord. Un concurrent qui 10 minutes avant le départ n'aura pas répondu à cet appel sera classé **DNC** sans instruction ;

14.2 [DP] [NP] Les concurrents doivent veiller le canal VHF 16 et le Canal de Course pendant toute la course pour recevoir, si besoin, les instructions du comité de course ;

14.3 Un concurrent qui se retire ou voit un bateau en difficulté doit le signaler sans délais au comité de course par VHF, téléphone ou tout autre moyen ;

Rappel RCV 1 : Les concurrents doivent porter assistance à un bateau en difficulté ;

15 PROTECTION DES DONNÉES

15.1 Droit à l'image et à l'apparence :

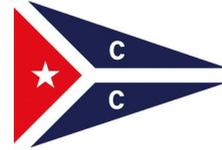
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'Autorité Organisatrice, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

15.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

16 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

16.1 La RCV 3 Stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de



conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

17 PRIX

Des prix seront remis aux vainqueurs selon le règlement CCMA ainsi qu'aux vainqueurs du parcours complet de Dartmouth à La Rochelle (régates CCR + Coupe Armorique + C2P).

18 CONTACT POUR L'ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

Secrétariat du Yacht Club Classique : 8 rue de l'Armide, 17000 La Rochelle, France.

secretariat@yachtclubclassique.com , tél : +33 5 46 50 02 75

HEURE DE LA MARÉE DURANT L'ÉPREUVE

Brest juillet 2022				La Rochelle juillet 2022			
Date	Heure	Hauteur	Coeff.	Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Mar. 19	04h07	1,55m	74	Ven. 22	00h36	4,88m	46
	10h06	6,18m			06h18	2,35m	
	16h29	1,88m			13h41	4,74m	
	22h29	6,31m			18h54	2,45m	
Mer. 20	04h55	1,95m	62	Sam. 23	01h51	4,79m	41
	10h54	5,85m			07h22	2,52m	
	17h19	2,24m			14h39	4,82m	
	23h19	5,91m			20h02	2,51m	
Jeu. 21	05h47	2,33m	51	Dim. 24	02h52	4,83m	42
	11h48	5,56m			08h28	2,53m	
	18h15	2,55m			15h26	4,97m	
					21h07	2,42m	
Ven. 22	00h17	5,58m	46	Lun. 25	03h42	4,95m	47
	06h44	2,62m			09h27	2,41m	
	12h50	5,38m			16h06	5,14m	
	19h19	2,75m			22h0	2,25m	

Heures d'ouverture des passerelles et portes des bassins de La Rochelle sur demande à la Capitainerie (éclusier : **06 16 46 60 26** ; bureau du vieux port : **06 03 54 00 57** ; **VHF canal 9**). Ouverture possible environ 2h avant jusqu'à 1h30 après PM.